

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 MARS 2011

N° 2 - 43 / 2011 : ADOPTION DU PLAN D'AMORTISSEMENT DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES - BUDGET ANNEXE « PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE »

Pilote : Finances et Budget

Autre service concerné : Direction générale des services

Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,

Par délibération 8-255/2010 du 14 décembre 2010, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a adopté la création d'un budget annexe « PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » à compter du 1^{er} janvier 2011, soumis à l'instruction comptable M41 et assujetti à la TVA.

Il convient en premier lieu de modifier l'instruction comptable dont dépend cette activité car la nomenclature M41 initialement envisagée n'est pas applicable dès lors que l'énergie produite est intégralement revendue au distributeur (ERDF).

Le projet concerné sur le quai de transfert des déchets ménagers prévoit une revente totale de la production, et il convient donc de l'intégrer dans une comptabilité publique selon la norme M4.

Il convient également de soumettre les biens matériels nécessaires à la production d'énergie, ainsi que les subventions afférentes à ces biens dont pourrait bénéficier la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, à l'amortissement prévu dans l'instruction comptable en vigueur.

Compte tenu de la valeur et de la nature de ces biens, il est proposé d'adopter un plan d'amortissement linéaire sur 10 ans.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances, Affaires Générales, Ressources Humaines en date du 28 février 2011,

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 1^{er} mars 2011,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✎ **APPROUVE** l'application de l'instruction comptable M4 pour le budget annexe PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE à compter du 1^{er} janvier 2011.

✎ **APPROUVE** l'application du plan d'amortissement des biens tel qu'indiqué ci-dessus pour le budget annexe PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE avec date d'effet au 1^{er} janvier 2011.

✎ **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ces opérations auprès des services du Trésor Public et l'autorise à signer les pièces utiles.

Pour extrait conforme,
Fait le 15 Mars 2011

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE